

Save & VOUS

LA PHOTO DU MOIS :

Le 21 mai dernier, a eu lieu l'installation du Comité Syndical du Syndicat de Gestion de la Save et de ses Affluents (SYGESAVE).

A l'issue du vote, Claude PERIN (au milieu), Maire de Saint-Loubes, a été élue Présidente.

Alain FRECHOU (à gauche), Maire de Boissède ainsi que François CODINE, Maire de Montaigut-sur-Save ont, quant à eux, été élus Vice-Présidents.



Présidente et Vice-Présidents du SYGESAVE - SYGESAVE©



C'est le nombre d'élèves de l'école élémentaire de Samatan qui ont participé à deux interventions sur le terrain. Ces animations scolaires ont été proposées par le syndicat, les 19 mai et 2 juin dernier, au bord du lac de Samatan.

Au travers de petits jeux de piste, les élèves ont pu observer et découvrir les arbres de bords de rivières, mais aussi être informés sur le fonctionnement du grand cycle de l'eau et sensibilisés aux interactions entre l'Homme et ce cycle, comme l'impact des activités humaines (agriculture, urbanisation, ...).



LE CHIFFRE DU MOIS :

57



En bref

Le 6 juin, Mélanie BARREAU, technicienne du syndicat, aux côtés de Nathalie BENAT, technicienne de l'Association de Développement, d'Aménagement et de Services en Environnement et en Agriculture (ADASEA), ont animé la journée de l'écotourisme de l'Isle-Jourdain. Les participants ont pu découvrir l'environnement et les rôles des zones humides.

Le 11 juin, une commission du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Neste et Rivières de Gascogne s'est réunie à Lombez. Le sujet de l'accompagnement agricole sur les zones à enjeux était discuté en ateliers.

Le 18 juin, Anne-Marie DUPRAT, directrice du Syndicat, a participé au ciné-débat, à l'Isle-Jourdain, autour du film "d'Eau et de Terre", organisé par l'association l'Isle en transition.



L'agenda

10/09/2026 : Webinaire "Le rôle du sol dans le cycle de l'eau", par la fédération des parcs naturels régionaux de France

17/09/2026 : Séminaire "Gérer l'eau en tant que collectivité locale", par l'association Terre de liens

28/09/2026 : Séminaire "Crise de l'eau sur le bassin Adour-Garonne", par association France nature environnement Occitanie Pyrénées

29/09/2026 : Journée technique "Nouvelles technologies et digues", par l'association France Dignes

30/09/2026 : Journée technique "Prévention des inondations", par la Direction Départementale des Territoires (DDT) de la Haute-Garonne

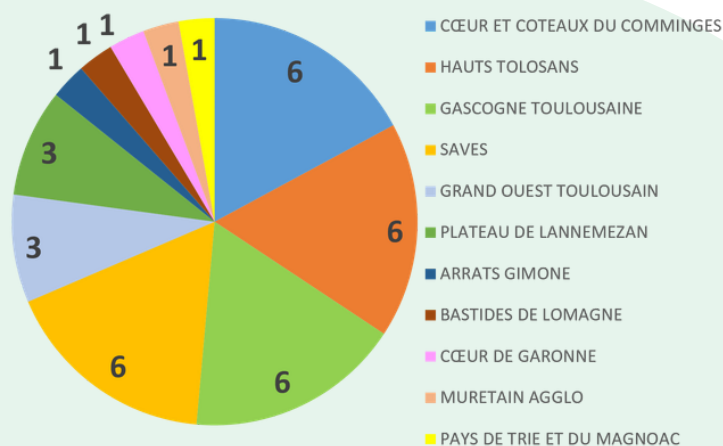
RETOUR SUR LA NOUVELLE ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE

L'installation du Comité Syndical du Syndicat de Gestion de la Save et de ses Affluents (SYGESAVE) a eu lieu le 21 mai dernier à la Mairie de Lombez.

Constitution du Comité Syndical

Le Comité Syndical du SYGESAVE est constitué de 35 membres issus des 11 collectivités adhérentes. Le nombre de délégués désigné par chaque collectivité est fixé dans les statuts et dépend de la population de la collectivité présente sur le bassin versant de la Save :

- 6 délégués pour une population supérieure à 8000 habitants ;
- 3 délégués pour une population supérieure à 2000 habitants et inférieure ou égale à 8000 habitants ;
- 1 délégué pour une population inférieure ou égale à 2000 habitants.



Jean-Luc DUPOUX Président sortant a ouvert la séance et souhaité la bienvenue à cette nouvelle assemblée renouvelée à plus des deux tiers avant de céder la Présidence à Emilie CARSALADE, doyenne d'âge. Cette dernière a invité les délégués, issus des 11 collectivités membres à procéder à l'élection du Président.

A l'issue du vote, Claude PERIN, Maire de Saint-Loube, représentante de la Communauté de communes (CC) du Savès a été élue Présidente.

Le Comité Syndical, sous la Présidence de Madame PERIN, a ensuite procédé à l'élection de deux Vice-Présidents : Alain FRECHOU, Maire de Boissède et représentant de la CC Cœur et Coteaux du Comminges et François CODINE, Maire de Montaigut-sur-Save et représentant de la CC des Hauts Tolosans ont été élus Vice-Présidents.

Huit autres membres du Bureau ont également été élus de façon à ce que l'ensemble des collectivités membres du SYGESAVE soit représenté au sein du Bureau :

Mathieu CONSTANZA (CC Plateau de Lannemezan), Josiane LAGARDE (CC Pays de Trie et du Magnoac), Françoise FAISSAT (CC Coteaux Arrats Gimone), Pierre-Alain DINTILHAC (CC Cœur de Garonne), Cyril PALAYRET (communauté d'agglomération Le Muretain Agglo), Géraldine COHEN (CC Gascogne Toulousaine), Cédric GUYON (CC Bastides de Lomagne) et Maxime GAUTHIER (communauté d'agglomération Grand Ouest Toulousain Agglomération).

Avant de poursuivre avec un rappel du fonctionnement du syndicat et des principales actions engagées, Madame la Présidente a remercié l'Assemblée pour la confiance qui lui a été accordée.

Les missions exercées par le syndicat



Le SYGESAVE exerce la compétence **G**estion des **M**ilieus **A**quatiques et **P**révention des **I**nondations (**GEMAPI**) correspondant aux missions définies par les items 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement.

Ces missions sont ainsi traduites dans les statuts du syndicat :

- Aménagement du bassin versant de la Save ;
- Entretien et aménagement des cours d'eau, identifiés « masse d'eau » : la Save, la Gesse, l'Aussoue, la Boulouze, la Seygouage, la Bernesse, la Houytère, l'Esquinson, le Bigo, le Laurio, l'Empeyblanc, le Gay, le Noailles, le Cédât, le Rémoulin, l'Arsène, le Ribarot, Larjo, le Goudex, la Gradoue, l'Espienne, la Lieuze, lacs et plans d'eau publics, situés sur le lit mineur des susdits cours d'eau, y compris les accès à ces derniers ;
- Défense contre les inondations ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides à l'exclusion de celles situées dans le département des Hautes-Pyrénées, ainsi que des formations boisées riveraines.

Ces compétences s'exercent dans le respect des textes applicables et sans préjudice des obligations des tiers et notamment de l'obligation d'entretien régulier des cours d'eau et de l'aménagement des ouvrages hydrauliques s'imposant aux propriétaires riverains, du pouvoir de police des cours d'eau non domaniaux appartenant au Préfet et du pouvoir de police générale du Maire.

Les moyens humains du syndicat

Afin de mettre en œuvre les actions nécessaires à l'exercice de la GEMAPI, le syndicat s'appuie sur une équipe technique et administrative de neuf agents.



Anne-Marie DUPRAT
Directrice
06 07 55 02 96

Pôle administratif

Pôle technique

Techniciens rivière

Animatrice bassin versant



Anne-Marie SUZES
Secrétaire
comptable
05 62 62 05 68



Fabienne DAUBRIAC
Secrétaire
administrative
05 62 62 05 68



Fabien BOUTEIX
Réfèrent
hydromorphologie
Secteur amont
06 88 76 87 43



Mélanie BARREAUD
Réfèrent
zones humides et
communication
Secteur médian
06 45 93 59 01



Flaurine POPEK
Réfèrent
gestion des
inondations
Secteur aval
06 07 66 92 21



Rachel BOUSSOU
Réfèrent
érosion des sols
06 32 87 63 16

Equipe rivière



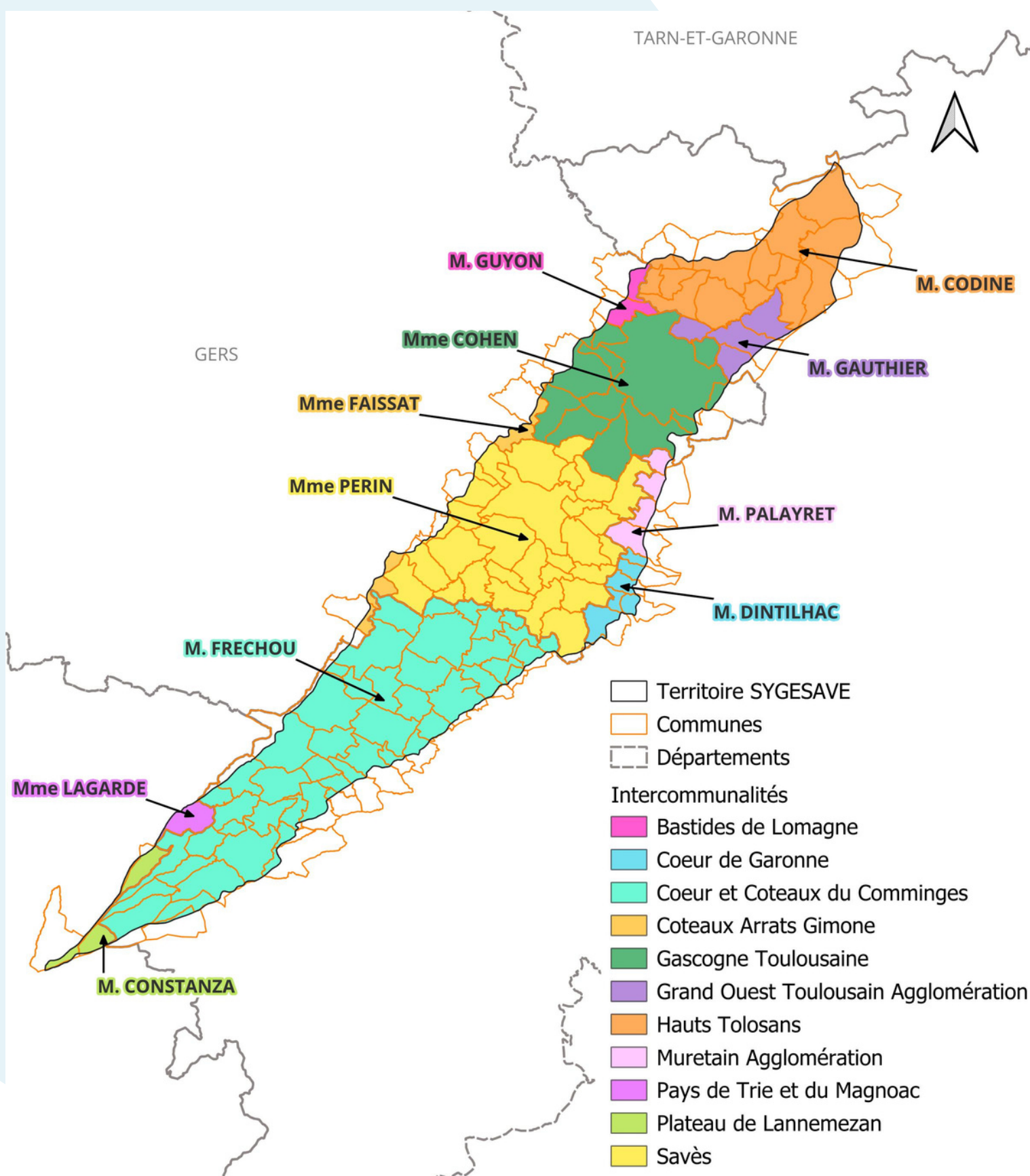
Gregory MICHEL
Secteur médian
05 62 62 05 68



David LOPEZ
Secteur médian
05 62 62 05 68



RETOUR SUR LA NOUVELLE ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE



Carte de localisation des intercommunalités et des élus du Bureau du SYGESAVE - SYGESAVE©

Les moyens financiers du syndicat

Du point de vue financier, afin d'assurer le bon fonctionnement et la mise en œuvre de son programme d'actions, le syndicat bénéficie des cotisations versées par les 11 intercommunalités membres. Il sollicite également des financements complémentaires indispensables auprès de divers partenaires :



- l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (pour le financement des actions du programme pluriannuel de gestion et les missions des techniciens) ;
- le Conseil Régional Occitanie ;
- les Conseils Départementaux du Gers et de la Haute-Garonne ;
- l'Etat via le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé "Fonds Vert", et le fonds de prévention des risques naturels majeurs, dit "fonds Barnier".

Le lien avec les riverains

Lorsqu'un agent du syndicat est sollicité par un riverain ou une collectivité du territoire, une visite de terrain ou une réunion, selon l'objet de la sollicitation, est organisée.

La Présidente et le Vice-Président référent sur le secteur concerné sont informés et peuvent assister à la rencontre, en fonction de la problématique. L'ensemble des informations et échanges est résumé dans un compte-rendu transmis par la suite.

Le bassin versant de la Save recoupe 129 communes. Les sollicitations diverses et variées sont donc nombreuses.



La situation hydrologique de l'été

Fin juillet, la France a connu son quatrième épisode caniculaire de l'année. Notre territoire n'a pas été épargné. La situation hydrologique dans le Gers et la Haute-Garonne continue de se dégrader, conduisant les Préfets à renforcer les mesures de restrictions d'eau. Les mesures de gestion concernant les prélèvements en cours d'eau et nappes d'accompagnement, ainsi que pour les usages d'eau potable, varient selon quatre niveaux de gravité : **vigilance**, **alerte**, **alerte renforcée** et **crise**.

Pour plus d'informations et connaître la situation de votre commune, vous pouvez consulter les sites suivants :

- Site d'information sur les arrêtés de mesures de gestion et de restriction d'eau en Haute-Garonne : <https://atlasddt31.fr/etiages>
- Gestion de l'eau : arrêtés sécheresse en vigueur dans le Gers : <https://www.gers.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Gestion-de-l-eau/Gestion-de-la-secheresse/Gestion-de-l-eau-arretes-secheresse-en-vigueur>
- S'informer sur les restriction d'eau en période de sécheresse : <https://vigieau.gouv.fr/>



A VOIR, A LIRE, A DECOUVRIR ...

- Pour en savoir plus sur [la sécheresse](#)
- Pour savoir si [vous êtes concerné par des restrictions d'eau](#)
- Pour [s'abonner aux alertes VigiEau](#)

SUIVEZ-NOUS



Je m'abonne à la newsletter

[Je me désinscris de la newsletter](#)

Syndicat de Gestion de la Save et de ses Affluents

Secteur amont : Mairie annexe 31230 L'Isle-En-Dodon - 05 61 94 09 54 / 06 88 76 87 43

Secteur médian : La rente 32130 Samatan- 05 62 62 05 68 / 06 07 55 02 96 / 06 45 93 59 01

Secteur aval : 2 Place de la Halle 31530 Lévigac - 05 61 85 83 10 / 06 07 66 92 21 / 06 32 87 63 16